

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES DU RHONE

COMMUNE
D'ENSUES-LA-REDONNE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DELIBERATION N°2025- 33-CM

SEANCE DU TRENTE SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT-CINQ

Début de séance 18h33.

PRESENTS :

Mesdames, Hélène VARRE, Fabienne REMANT-DOLE, Valérie SALLES, Laetitia CLEMENT-ORTUNO, Sophie BILLECI, Karen DOSSETTO, Sylvie ASENJO, Catherine KERVAJAN, Louise VINCENZI, Maryline BRU, Sabrina BENKENOUCHE, Aurélie POTIER-DORCHY, Claudine GUARY.

Messieurs, Michel ILLAC, Marcel TURCHIULI, Sébastien ALARCON, Georges CLERC, Constant COUTSOURAS, Jean-Noël ALLARD, Ozkan KIZILDAG, John LANNE, Frédéric OUNANIAN, Robert FHAL.

ABSENTS EXCUSES :

- ✚ Monsieur Mohamed BEHAIRI, donne son pouvoir à Madame Louise VINCENZI
- ✚ Monsieur Christophe GLORIAN, donne son pouvoir à Madame Valérie SALLES
- ✚ Monsieur Thierry SOUMAHORO donne son pouvoir à Monsieur Constant COUTSOURAS
- ✚ Monsieur Eric OLIVE donne son pouvoir à Madame Laetitia CLEMENT-ORTUNO
- ✚ Monsieur Cédric RAFFIER est absent et s'excuse, il ne souhaite pas donner de pouvoir.
- ✚ Madame Christelle ROSSELLO est absente.

PRESIDENT DE SEANCE :

Monsieur Michel ILLAC, maire.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Sabrina BENKENOUCHE a été nommée à l'unanimité, secrétaire de séance.

En exercice : 29

Présents : 23

Votants : 27

→ *L'ordre du jour s'est achevé à 20h41.*

→ *Clôture du conseil municipal 20h49.*

Objet : Adhésion dispositif Provence en Scène

Annexe : Convention dispositif Provence en Scène

Madame Valérie SALLES rapporte :

Le Département des Bouches-du-Rhône soutient depuis plusieurs années la culture sur son territoire. À travers le dispositif « Provence en Scène », il aide les communes à proposer des spectacles vivants de qualité, portés par des artistes professionnels locaux.

Ce dispositif s'adresse principalement aux communes de moins de 20 000 habitants. Il leur permet de bénéficier d'un catalogue de spectacles variés (théâtre, musique, danse...) validés par un comité garantissant leur qualité artistique et le respect de la législation.

Le Département propose un accompagnement technique, artistique et financier, pouvant aller jusqu'à 60 % du coût du spectacle, sous certaines conditions (spectacle payant, spectacle gratuit de rue ou pour enfants, ou proposé dans le cadre de la Fête de la Musique).

Pour en bénéficier pour la saison du 1er octobre 2025 au 30 septembre 2026, la commune doit signer une convention de partenariat culturel avec le Conseil départemental.

Il est donc proposé aujourd'hui de valider la signature de cette convention afin de permettre à la commune de participer au dispositif et de proposer une programmation culturelle attractive pour ses habitants.

Entendu l'exposé du rapporteur :

VU l'article L 1111 -4 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU la proposition de partenariat culturel « Provence en scène » pour l'année 2025/2026 du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône

VU l'avis favorable à l'unanimité des membres présents de la Commission n°5 au titre de la délégation « Culture, Festivités & Commémorations » du 16 septembre 2025

VU l'avis favorable à l'unanimité des membres présents de la commission n°6 « Finances, budgets, affaires générales, développement économique, commerce de proximité et artisanat » en date du 22 septembre 2025

*Où le présent rapport et après en avoir débattu, le Conseil Municipal,
A l'unanimité des membres présents ou représentés,*

APPROUVE la signature de la convention « Provence en scène » avec le Conseil Départemental pour la saison 2025/ 2026

Le président de séance :
Le Maire,
Michel ILLAC



La secrétaire de séance :
Sabrina BENKENOUCHE

